



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-16

Date de convocation : 31 mars 2026

Date d'affichage : 31 mars 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Pouvoirs : 0

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jaky NOUET, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Mesdames Hélène MONCHEAUX, Hélène POMPIERE, Laurence JARRY, Céline CHOL

Messieurs Jaky NOUET, Ludovic LAFARGE, Bruno SAVOLDELLI, Tony RUIZ, Anthony KOENIG, Dominique PETRONE, Martial FAILLET.

Absents : René COUTURIER, Jennifer SIMON, Marilyn AIMAIN, Anne-Hélène MATHIEU.

Secrétaire de séance : Hélène MONCHEAUX

Objet : Délibération constituant les commissions communales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

La commission finances a été créée le samedi 21 mars 2026, lors du conseil municipal d'installation du Maire.

Il convient de procéder à la création des commissions suivantes :

COMMISSIONS	MEMBRES
Scolaires, Restaurant scolaire, Périscolaire et RPE	- Hélène MONCHEAUX - Jennifer SIMON - Tony RUIZ - Laurence JARRY - Marilyn AIMAIN - Céline CHOL
Personnels	- Hélène MONCHEAUX - René COUTURIER - Ludovic LAFARGE - Jennifer SIMON
Relations avec les aînés, associations, habitants et commerçants	- Hélène MONCHEAUX - Jennifer SIMON - Marilyn AIMAIN - Bruno SAVOLDELLI
Sports, loisirs, culture et jeunesse	- Jennifer SIMON - Hélène MONCHEAUX - Hélène POMPIERE

Accusé de réception en préfecture
001210193719-20260407-2026-16-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

	<ul style="list-style-type: none"> - Laurence JARRY - Bruno SAVOLDELLI - Tony RUIZ - Céline CHOL
Travaux, Entretien des espaces verts et voiries	<ul style="list-style-type: none"> - René COUTURIER - Bruno SAVOLDELLI - Dominique PETRONE - Martial FAILLET - Tony RUIZ
Communications et cérémonies	<ul style="list-style-type: none"> - Jennifer SIMON - Anthony KOENIG - Marilyn AIMAIN - Céline CHOL
Sécurité et prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Hélène MONCHEAUX - René COUTURIER - Jennifer SIMON - Ludovic LAFARGE - Anthony KOENIG

Article 1 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à huit commissions.

Article 2 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour cette commission, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de ne pas procéder au scrutin secret,
- DE DESIGNER les personnes citées ci-dessus au sein des commissions référencées.

A Saint-Marcel, le 7 avril 2026
Le Maire, Jaky NOUET


